

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 mai 2016

JUSTICE DU XXIÈME SIÈCLE - (N° 3726)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 345

présenté par

M. Clément et M. Le Bouillonnet

ARTICLE 13 BIS A

À la fin de l'alinéa 3, substituer aux mots :

« ce dernier »

les mots :

« le Conseil national des barreaux ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.